



Garantie de non conformité - achat en ligne

Par **Dimitri.P**, le **06/05/2024 à 18:45**

Bonjour,

je vous écris ce message car il y a 1,5mois j'ai acheté une Tv sur internet (site français, d'une entreprise basée en France).

Quelques jours après réception (et utilisation) de la tv j'ai remarqué un dysfonctionnement qui arrivait de façon momentanée .

J'ai donc contacté le vendeur, je lui ai renvoyé la tv dans son emballage d'origine en bonne état (photo à l'appui).

Après quelques jours le vendeur me dit avoir testé la tv et qu'elle n'a aucuns problèmes, j'ai donc insisté (fortement) et ils ont décidé de la faire expertiser (comme la loie les y oblige).

L'expert n'a rien trouvé à la suite de son expertise (j'ai le devis), le vendeur a donc décidé de me renvoyer la tv.

Le problème est que quand le livreur est arrivé, le carton est arrivé dans un état désastreux (troué, enfoncé). Le livreur m'a conseillé de refuser la livraison et c'est ce que j'ai fait, en expliquant sur le papier du livreur tout les problèmes.

J'aurais aimé savoir quel sont les obligations pour le vendeur? Doit-il obligatoirement me renvoyer une tv neuve? Et s'il ne veut pas quel sont mes recours?

Merci!

Par **miyako**, le **06/05/2024 à 22:09**

bonsoir,

D'abord félicitation au livreur qui vous a très bien conseillé et bien fait son travail.

